

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 MAI 2012**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COMPTE DE GESTION – ANNEE 2011 - APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2011 - APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2011 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	37 835 524,03	368 865,16	1 183 561,64	70 988,06
Dépenses réalisées	33 850 971,46	429 320,71	1 183 559,66	64 718,60
RESULTAT 2011	+ 3 984 552,57	- 60 455,55	+ 1,98	+ 6 269,46
Restes à réaliser de recettes	-	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	178 353,80	3 588,00	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	20 390 108,61	931 972,92	386 973,37	66 243,09
Dépenses réalisées	19 702 126,35	818 670,82	253 923,98	36 932,77
RESULTAT 2011	+ 687 982,26	+ 113 302,10	+ 133 049,39	+ 29 310,32
Restes à réaliser de recettes	327 785,74	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	2 416 764,66	88 366,46	22 289,45	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	774 292,02	215 730,91
Dépenses réalisées	653 722,94	215 728,25
RESULTAT 2011	+ 120 569,08	+ 2,66
Restes à réaliser de recettes	-	-
Restes à réaliser de dépenses	12 231,27	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.
Recettes réalisées	1 273 263,89	120 645,06
Dépenses réalisées	193 167,50	5 470,92
RESULTAT 2011	+ 1 080 096,39	+ 115 174,14
Restes à réaliser de recettes	289 704,75	-
Restes à réaliser de dépenses	141 748,74	-

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 2 811 536,94	+ 64 705,83	+ 10 449,85
- au titre de l'exercice arrêté	+ 3 984 552,57	- 60 455,55	+ 1,98
- soit un résultat à affecter	+ 6 796 089,51	+ 4 250,28	+ 10 451,83
Considérant :			
- pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	5 084 350,0	50 950,00	Néant
- que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 899 968,90	- 370 580,77	+ 117 480,59
- que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 687 982,26	+ 113 302,10	+ 133 049,39
- que le solde des restes à réaliser est de :	- 2 088 978,92	- 88 366,46	- 22 289,45
Qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	2 300 965,56	345 645,13	Néant
Que le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	178 353,80	3 588,00	Néant
Décide d'affecter à la section d'investissement le résultat de fonctionnement pour un montant de :	2 301 000,00	Néant	Néant

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	- 13 141,95	+ 3 153,47	- 27 835,87
- au titre de l'exercice arrêté	+ 6 269,46	+ 2,66	+ 120 569,08
- soit un déficit à couvrir	- 6 872,49		
- soit un résultat à affecter		+ 3 156,13	+ 92 733,21
Considérant :			
- pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant	Néant	Néant
- que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	+ 28 664,51	+ 869 771,29	+ 453 754,35
- que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 29 310,32	+ 115 174,14	+ 1 080 096,39
- que le solde des restes à réaliser est de :	Néant	Néant	+ 147 956,01
qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	Néant	Néant	Néant
Décide d'affecter à la section d'investissement, le résultat de fonctionnement pour un montant de :	Néant	Néant	Néant

Transferts :

- du budget principal (débit au compte 6521) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (crédit au compte 7552) la somme de 365 810,00€.

- du budget annexe des services assujettis à la TVA (débit au compte 1021) vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (crédit au compte 1328) la somme de 228 240,00€

BUDGET 2012 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

ADMISSIONS EN NON VALEURS – ANNEES 2005 A 2011

Admission en non valeurs des produits irrécouvrables pour un montant total de 13 327,70 € sur le Budget Principal et de 1 391,56 € sur le Budget annexe des services assujettis à la TVA, correspondants aux impayés au cours des exercices 2005 à 2011 des produits communaux suivants :

Budget Principal : 13 327,70 €

- cantines
- crèches et accueils de loisirs
- occupation du domaine public (terrasses, déménagement)
- mise en fourrière de véhicules
- loyers

Budget TVA : 1 391,56 €

- locations de salles
- loyers parkings couverts

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) BALZAC – SITE DE L'ANCIENNE GARE DE L'ETAT – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME ARRIBARD

Cession d'une emprise de terrain sur le site de l'ancienne Gare de l'Etat, d'une superficie approximative de 15 m² au prix de 150 €/m², à Monsieur et Madame ARRIBARD ou toute société qui se substituerait, afin de modifier l'accès sur l'arrière de leur propriété et d'édifier un garage.

Un acte authentique sera établi aux frais de l'acquéreur.

La cession est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire sur l'ensemble des emprises acquises par les époux ARRIBARD pour la construction de leur garage.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

RUE BRAULT A SAUMUR – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A MONSIEUR PATRICK REQUENA

Cession d'un ensemble immobilier sis rue Brault à Saumur, composé d'un hangar et d'un terrain, pour une contenance approximative de 490 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 93 000 €, à Monsieur REQUENA, pour un bien libre de toute location ou occupation.

Un document d'arpentage sera établi aux frais du vendeur afin de délimiter une emprise de terrain d'une surface de 20 m², restant propriété de la Commune et supportant un transformateur électrique ; Les frais de l'acte de vente sont à la charge de Monsieur REQUENA.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

LIEU-DIT "LES CHAMPS DU FOUR" A SAUMUR – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS BERTRAND-JAYER

Acquisition d'une parcelle des consorts BERTRAND-JAYER, sise lieu-dit "Les Champs du Four" à Saumur, d'une contenance de 931 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 1 862 €, dans le but de procéder à un réaménagement de l'espace.
L'acte de vente sera régularisé aux frais de la Commune.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – SECTEUR DU CHEMIN VERT A SAUMUR – SITE DIT DE "LA MANIVELLE" – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A SAUMUR LOIRE HABITAT

Acquisition de deux parcelles, à l'Office Public de l'Habitat Saumur Loire Habitat, d'une contenance respective de 2056 m² et 100 m², sises rue du Chemin Vert à Saumur, moyennant l'euro symbolique.

L'acte de vente sera régularisé en la forme administrative par les services de la Commune de Saumur, à ses frais.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir et à Monsieur le Premier Adjoint de le signer.

LIEUDIT "LES QUETIERS" A DAMPIERRE-SUR-LOIRE – RESILIATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CESSION D'UN TERRAIN PAR LA SECTION D'AIDE SOCIALE DE DAMPIERRE-SUR-LOIRE - AVIS

Le sujet est reporté.

AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA RD 947 – FONDS DE CONCOURS – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Acceptation du versement du fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement à hauteur des montants suivants :

- 50 417,00 € pour les travaux réalisés sur la commune associée de Dampierre-sur-Loire
- 72 704,00 € pour ceux du quartier du Petit Puy à Saumur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à intervenir.

VOIRIE – DENOMINATION DE VOIES

Dénomination :

- des voiries desservant la Villa Plaisance à Saint-Hilaire-Saint-Florent :
 - * l'artère principale est dénommée **rue Adjudant-chef Técher**,
 - * la voie formant un "U" et allant jusqu'à l'impasse Plaisance prolongée, porte le nom de **rue de la Villa Bleue**.
- rues **Tanneguy Le Fèvre** et **du Panorama**, les voiries desservant le lotissement "Les Aubrières" à Saint-Hilaire-Saint-Florent
- **rond-point de l'Abbaye** – le giratoire situé à l'angle de l'avenue Georges Pompidou, des rues Jean Ackerman, de l'Abbaye, de la Sénatorerie et de la Poterne à Saint-Hilaire-Saint-Florent
- **rond-point des Bénédictins** – le giratoire situé à l'angle des rues de l'Abbaye, des Bénédictins et de la route de Marson à Saint-Hilaire-Saint-Florent
- **rond-point du Clos Elisabeth** - le giratoire situé à l'angle des rues des Sables, du Clos Sainte-Anne et de l'Abbaye à Saint-Hilaire-Saint-Florent
- **rond-point du Belvédère** – le giratoire situé à l'angle des rues Chumeau, de Terrefort, des Landes de Terrefort et de la bretelle d'accès à la RD 347 à Saint-Hilaire-Saint-Florent
- **rond-point Demarest** – le giratoire situé à l'angle de l'avenue des peupleraies et de la rue Demarest à Bagneux
- **rond-point de Bournan** – le giratoire situé à l'angle des rues du Pont Fouchard, des Romains, et des routes des Bois de Bournan et de Cholet à Bagneux
- **quai Frégate Latouche-Tréville** - dont la Ville est marraine depuis 1989, l'actuel quai dit "du Gaz" à Saumur

- **rond-point Général Arnold**, le giratoire situé à l'intersection des boulevards du Maréchal de Lattre de Tassigny - du Général Weygand - de l'avenue du Maréchal Foch et de la rue des Maréchaux à Saumur

- **cour du Boile**, l'espace à usage de parking situé dans la Montée du Fort à Saumur.

Rectification de l'orthographe des noms de rues suivants : **Demarest** au lieu de Desmarest et **Alphonse Caillaud** au lieu de Cailleau à Bagneux.

TRAVAUX SUR VOIRIE RUE HAUTE SAINT-PIERRE – PRIVATION D'ACCES A UN RESTAURANT – PREJUDICE COMMERCIAL – INDEMNISATION – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Conclusion d'un protocole transactionnel avec la crêperie Saint Pierre, dont le siège est situé 2 rue Haute Saint-Pierre, définissant les modalités d'indemnisation de cette dernière en contrepartie du préjudice commercial subi :

Marge brute annuelle du commerce (chiffre d'affaires HT – coût des marchandises constatés sur l'exercice comptable 2010-2011) ramenée au prorata de la période de fermeture considérée.

Délégation est donnée au Maire pour la signature et la mise en œuvre dudit protocole.

ORGUE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE NANTILLY – RESTAURATION – DEMANDES DE SUBVENTION

Sollicitation de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Général de Maine-et-Loire et des partenaires privés, une subvention aussi élevée que possible.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions à intervenir.

JOURNEE DE L'EUROPE – CONCOURS "SAUMUR INTERNATIONAL DES LYCEENS"

Attribution de trois prix de deux fois 150 € et 100 € aux trois lycéens Saumurois, lauréats du concours "Saumur International des Lycéens".

ESPACE EVENEMENTIEL DU BREIL – CREATION D'UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SEML)

Création de la SEML "Saumur Evènementiel".

Adoption des statuts et répartition de son capital social fixé à 150 000 euros.

Approbation de la participation de la ville de Saumur au sein de cette société, à hauteur de 42,40 % de son capital social soit l'acquisition de 318 actions d'une valeur de 200 euros chacune, pour une valeur de 63 600 euros, à libérer en totalité à la constitution de la SEML.

Désignation de:

- . son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires :
 - Albert RODRIGUEZ
- . ses mandataires représentant la ville de Saumur au conseil d'administration :
 - Albert RODRIGUEZ
 - Fabrice DUFOUR
 - Bernard LE NUD

Mandat est donné à Monsieur Albert RODRIGUEZ pour assurer la présidence du conseil d'administration dans le cas où le conseil d'administration désigne la ville de Saumur à cette fonction, et pour occuper la fonction de directeur général de la société

Autorisation donnée à Albert RODRIGUEZ pour signer tous les documents administratifs, financiers et juridiques se rapportant :

- . à la prise effective de la participation
- . à la création de la SEML "Saumur Evènementiel"

MARCHE DE PLEIN AIR PLACE DE LA REPUBLIQUE ET QUAI MAYAUD - SUPPRESSION

Suppression, à compter du 1^{er} juin 2012 du marché communal de plein-air de produits manufacturés de la place de la République, y compris dans son prolongement avec le quai Mayaud.

DISPOSITIF EMPLOIS DE SOLIDARITE – ASSOCIATION SAUMUR LOIRE BASKET 49 – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION, LA VILLE ET LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Participation au financement d'un emploi d'éducateur sportif à créer par l'association Saumur Loire Basket 49 dans le cadre du dispositif "Emplois de Solidarité" institué par la Région des Pays de la Loire, à hauteur par an de 20 % du SMIC chargé au 1^{er} janvier 2012, soit 4 765,64 € par an pendant cinq ans. Cette participation financière étant déduite du montant de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association au titre de l'année 2012 (36 000 € conformément à la convention d'objectifs du 13 avril 2012) et des années suivantes.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite à intervenir à cet effet entre la Région des Pays de Loire, la Ville et l'association Saumur Loire Basket 49.

ASSOCIATIONS "CLUB DE VOILE DU SAUMUROIS" ET "SOCIETE NAUTIQUE DE SAUMUR AVIRON" – DISPOSITIF "EMPLOIS TREMPAINS POUR LE TERRITOIRE" – AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LES ASSOCIATIONS, LA VILLE ET LA REGION PAYS DE LA LOIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2010/74 DU 25 JUIN 2010

Sous réserve de l'accord de la Région, participation au financement d'un emploi d'éducateur sportif chargé notamment de la communication, de la promotion et de la commercialisation des activités canoë-kayak et voile, à créer par l'association Club de Voile du Saumurois dans le cadre du dispositif "Emplois Tremplins pour le Territoire" institué par la Région des Pays de la Loire, à hauteur par an de 20 % du SMIC chargé au 1^{er} janvier 2012, soit 4 765,64 € par an pendant 5 ans, étant précisé que cette participation financière se fera sans augmentation du montant global cumulé des subventions de fonctionnement et de participation aux salaires attribuées par la Ville aux associations Club de Voile du Saumurois et Club Saumurois de Canoë-Kayak, par rapport à l'année 2011.

Modification partielle sur ce point de la précédente délibération du Conseil Municipal n°2010/74 du 25 juin 2010, en tant que le Conseil Municipal décidait de participer au financement d'un emploi de "responsable de la base nautique" à créer par l'association Société Nautique de Saumur Aviron dans le cadre du même dispositif.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant quadripartite à la convention de financement du 5 juillet 2010, à intervenir à cet effet entre la Région, la Ville et les associations Club de Voile du Saumurois et Société Nautique de Saumur Aviron.

LOTISSEMENT COMMUNAL "LES MARCHAIS A BAGNEUX" – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT – AUTORISATION AU MAIRE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer la demande d'autorisation de défrichage.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 30 mars au 25 mai 2012 sous les numéros 2012/36 à 2012/56 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mercredi 30 mai 2012
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN